

Engagement initial de courte durée E.I.C.D

La Marine Nationale a mis en place en 1997, dans le cadre de la professionnalisation, un recrutement initial de courte durée pour occuper un certain nombre de postes précédemment confiés à des appelés. Dans ce cadre, la marine vous propose un contrat initial de 3 ans vous permettant d'acquérir une première expérience valorisante. Affecté à bord des bâtiments ou à terre, vous aurez le même statut et la même rémunération (environ 1000 €) que le personnel engagé de longue durée.

Spécialités

Manutention aéronautique (MANAE)

À bord des porte-avions et des bâtiments équipés d'hélicoptères, le marin de spécialité « manutention aéronautique » participe au déplacement et à la sécurité des aéronefs embarqués. La formation est dispensée à l'école du personnel de pont d'envol de Hyères.

Protection défense (PRODE)

Le marin de spécialité « protection-défense » participe, avec des fusillers marins, à la sûreté et à la protection des points sensibles de la marine. La formation est dispensée à Lorient.

Service général (SERGE)

À bord de tous les types de bâtiments, le marin affecté au « service général » assure des tâches d'entretien et de soutien de vie courante (buandier, peintre, magasinier, conducteur de véhicules, coiffeur...)

Marin pompier (MAPOP)

Ils sont chargés de la prévention et de la protection contre l'incendie des installations de la marine à terre, interviennent en cas d'incendie sur les bâtiments de la flotte et éventuellement sur les bâtiments de commerce au port et en rade. Ils participent aux opérations de sauvetage et de secourisme.

Durée de l'engagement

Le contrat initial est fixé à trois ans. À l'issue de ce contrat, le jeune est pris en charge par les bureaux d'insertion professionnels de la marine pour une aide à la recherche d'emploi dans le civil. Cependant, une possibilité de renouvellement de contrat est ouverte aux EICD en fonction des souhaits du jeune, des besoins de la marine et des besoins du commandant qui l'a employé. Ce deuxième contrat d'une durée de trois ans ouvre au jeune EICD les avantages de la reconversion (possibilité de stage de formation professionnelle rémunéré par la marine, période d'adaptation en entreprise...). Un troisième contrat de trois ans est possible. Par ailleurs, les EICD ayant prouvé leurs compétences ont la possibilité de rejoindre une filière classique d'engagement de longue durée. Cette possibilité concerne les spécialités de :

- Manœuvrier pour la MANAE et SERGE ,
- Maître d'hôtel pour les SERGE,
- Marin pompier pour les MAPOP,
- Fusiller pour les PROD...

Les conditions

Pour postuler, il faut :

- Avoir 18 à 22 ans,
- Être de nationalité française,
- Avoir peu ou pas de qualification,
- Être apte physiquement et médicalement.

Le statut

Les EICD bénéficient de la même protection sociale que les engagés, ce qui se traduit par une affiliation, rétroactive au régime de retraite voir une indemnisation en cas de chômage. Les cotisations retraites versées par les EICD en tant que militaires sont prises en compte par le régime de la sécurité sociale dès leur sortie de la marine. Leurs droits à la retraite sont ainsi intégralement conservés.